

## **CE PROGRAMME SCIENTIFIQUE ENTRE DANS LE CADRE DU DPC.**

UNION-FMC, organisme agréé par l'OGDPC, vous propose de valider votre DPC en participant à la Journée Scientifique organisée par GHIF le 17 juin 2023 et de recevoir, si vous êtes médecin libéral, une indemnisation de l'OGDPC (dans la limite de votre budget annuel alloué par cet organisme). En effet, le développement professionnel continu (DPC) a pour objectif de maintenir et d'actualiser les connaissances et les compétences des médecins. Cette procédure obligatoire pour les médecins libéraux, n'est valable que 3 ans, pourquoi ne pas la valider via la journée du GHIF !

### **COMMENT PROCÉDER :**

Joindre le Dr Manjee

- Portable : 0787583031
- Mail : [direction@union-fmc.com](mailto:direction@union-fmc.com)